

# BAC PROFESSIONNEL

## Aménagements Paysagers

Ouvrier hautement qualifié ou chef d'équipe

FORMATION PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE



Diplôme de **niveau 4** du Ministère de l'Agriculture.

Contrat d'apprentissage de 3 ans (ou de 2 ans après un CAPa (sous condition) ou une seconde générale) avec 2 semaines de regroupement par mois en centre de formation.

### Durée de la formation :

Sur 3 ans : 1 850 heures en centre et 3 535 heures en entreprise.

sur 2 ans : 1 350 heures en centre de formation et 1 940 heures en entreprise.

Seconde uniquement : 500 heures et 1 595 heures en entreprise (non certifiant)

Début de la formation : septembre.

Période de recrutement : de mars à septembre. Pour cas particulier: possibilité d'intégrer la formation après la date de rentrée, si des places sont encore disponibles.

### Public

Jeunes de 16 à 29 ans.

Public en situation de handicap.

### Pré-requis formation

Avoir un maître d'apprentissage à la rentrée.

**Pour l'entrée en Seconde** : jeunes ayant 15 ans avant le 31 décembre de l'année en cours peuvent conclure un contrat d'apprentissage à condition d'avoir terminé la classe de 3ème.

**Pour l'entrée en Première** : jeunes après une seconde professionnelle ou un CAPa sous conditions. Possibilité d'intégrer la formation après une seconde d'un autre domaine sous dérogation.

### Conditions d'inscriptions

Demande de dossier de pré-inscription

Entretien individuel avec le référent de la formation

### Objectifs

Assurer l'ensemble des tâches techniques et économiques qui doivent être accomplies par un ouvrier hautement qualifié ou un chef d'équipe au sein d'une entreprise de paysage.

Acquérir un niveau de formation permettant une poursuite d'études supérieures en BTSa.

### Nos spécificités

Séances de travaux pratiques au sein de notre domaine sur des aires aménagées.

Formation assurée en partenariat avec des professionnels.

Les apprenants en classe de Première et Terminale peuvent bénéficier d'une bourse ERASMUS+ (financement européen) leur permettant de réaliser un stage de 2 semaines dans des entreprises d'un pays de l'Union Européenne.



## CFPPA REINACH FORMATIONS

Domaine Reinach

1031 Avenue Charles Albert - 73290 La Motte Servolex

Tel : 04.79.25.42.02

[cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr](mailto:cfppa.la-motte-servolex@educagri.fr)

[www.reinach.fr](http://www.reinach.fr)



## ENSEIGNEMENTS

### • Capacités générales :

- Construire son raisonnement autour des enjeux du monde actuel
- Débattre à l'ère de la mondialisation
- Développer son identité culturelle
- Agir collectivement dans des situations sociales et professionnelles

### • Capacités professionnelles :

- Réaliser des choix techniques dans un chantier d'aménagement paysager
- Assurer la conduite d'un chantier d'aménagement paysager
- Réaliser des interventions d'aménagement végétal
- Mettre en place des infrastructures d'un aménagement paysager
- S'adapter à des enjeux professionnels particuliers

### Unité facultative

Mobilité internationale (stage en entreprise de 2 semaines en Italie) pour les élèves en classe de Première et Terminale.

## FORMATIONS

Sauveteur Secouriste au Travail (SST)  
Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)  
Attestation valant Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES)

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Cours, travaux pratiques, visites, intervenants extérieurs, stages en entreprise.  
Les évaluations ont lieu tout au long de la formation. Epreuves finales en fin d'année scolaire.  
Possibilité d'établir un parcours individuel de formation

## RÉMUNERATION, TARIF, INFOS PRATIQUES

De 27% à 100% du SMIC en fonction de l'âge et du niveau de formation.  
Tarif: les niveaux de prise en charge des frais de formation vont de 4 000 € à 14 300 € selon l'organisme financeur (OPCO) dont dépend l'entreprise. Aucun coût de formation pour l'apprenti.  
Frais pédagogiques : Equipement de Protection Individuelle à prévoir. Possibilité d'une prise en charge selon le statut.

## POURSUITE D'ETUDES

BTSA Aménagements Paysagers au CFPPA Reinach Formations.  
Autres BTS en apprentissage ou par voie scolaire.  
Certificats de Spécialisation (CS).

Le centre est signataire de la charte H+ pour l'accompagnement des publics ayant une reconnaissance de handicap. Nous contacter pour toute information sur l'accompagnement et l'accessibilité du centre.

Taux de réussite au diplôme : 100%  
Taux de poursuite d'étude : 22%  
Taux d'interruption: 3%  
Note de satisfaction des apprentis : 7/10  
Session 2023-2024  
Taux d'insertion professionnelle : 70 %  
Session 2022-2023



Cofinancé par l'Union européenne



INVESTIR DANS VOS COMPÉTENCES



## CONTACTS

Responsables des formations :  
Seconde : Fabienne MITHIEUX  
Première & Terminale : Karima DAVID

Informations administratives :  
Sylvie PUGIN : sylvie.pugin@educagri.fr - tél : 04 79 25 42 02